

TARIFS DES LÉGALISATIONS

DÈS LE 1^{ER} JUILLET 2022

1. Certificat d'origine (CO) et Certify.ch

- ad valorem 2 ‰
- au minimum CHF 25.-
- au maximum CHF 250.-

2. Facture commerciale (VISA) ou facture pro-forma

- délivrée indépendamment d'une déclaration d'origine idem point 1.
- délivrée en plus d'une déclaration d'origine CHF 25.-

3. Annulation d'un certificat d'origine ou facture (uniquement dans le courant du mois)

CHF 25.- (35.- non membre)

4. Duplicata

CHF 25.- (35.- non membre)

5. Attestation d'origine interne

- ad valorem 2 ‰
- au minimum CHF 25.-
- au maximum CHF 125.-

6. Liste de prix et autres attestations diverses (VU)

CHF 25.- (40.- non membre)

7. Certificats CITES

CHF 10.-

8. Document ORIGINAL (supplémentaire)

CHF 25.-

9. Copies

CHF 10.-

Le prix des formulaires, des copies, des photocopies et les frais postaux ne sont pas compris dans ces émoluments. Par ailleurs, seule la vente de ces derniers est soumise à la TVA.

Les dossiers présentés au guichet et envoyés par courrier postal, sont traités dans les 24 heures. Une taxe express de CHF 25.- (CHF 40.- pour les non membres – hors taxes) sera facturée pour tout dossier urgent devant être traité hors délai.

